

AGRÉMENTS VÉLO

Calendrier 2026 – 2027

Seules les **personnes inscrites** par l'école pourront **participer**
L'agrément se déroule sur toute la plage horaire

Théorie à suivre dans les 10 jours qui précèdent la pratique

Date limite d'inscription	Date	Lieu	Horaires
<i>Jeudi 17 septembre</i>	Jeudi 24 Septembre	Parking du Verger - Le Mans	17h30 - 19h30
<i>Jeudi 24 septembre</i>	Jeudi 1^{er} Octobre	Brulon (gymnase)	17h30 - 19h30
<i>Jeudi 5 novembre</i>	Samedi 14 novembre	Parking du Verger - Le Mans	9h30-11h30
<i>Mardi 23 mars</i>	Vendredi 2 avril	Spay (école)	14h00-16h00
<i>Mardi 24 mars</i>	Jeudi 8 avril	Parking du Verger - Le Mans	17h30-19h30
<i>Mardi 24 mars</i>	Jeudi 8 avril	Bouloire (école)	17h30-19h30
<i>Mardi 11 mai</i>	Jeudi 20 mai	Vivoin (école)	17h30-19h30
<i>Mardi 11 mai</i>	Vendredi 21 mai	Parking du Verger - Le Mans	14h00-16h00
<i>Mardi 18 mai</i>	Vendredi 28 mai	Luché Pringé (école)	17h30-19h30

- ⇒ Prévoir une tenue adaptée à l'activité (tenue de sport), un casque, un vélo en état de marche.
- ⇒ Chaque session comprendra un temps d'information théorique (en amont), un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.
- ⇒ La **participation à l'ensemble de la session** (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Une convocation sera adressée à l'école dans les jours qui précèdent la session d'agrément.

Elle rappellera les personnes inscrites et contiendra le lien vers la partie théorique (1h à prévoir en autonomie), ainsi que les informations sur l'adresse précise du lieu de pratique.

Pensez à anticiper les inscriptions le plus possible (jauge limitée) en envoyant impérativement le nom et le prénom de la personne inscrite au CPC EPS